

Décision N° 17 /RH/2026 du 04 Février 2026
Portant Appel à Candidature Interne au Poste du Chef de Division Achat et Moyens Généraux

Le Directeur de l’Institut Pasteur du Maroc ;

Vu le Dahir n° 1-58-008 en date du 24 février 1958 portant sur le Statut Général de la fonction publique tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le Décret Royal n°176-66 du 14 Rabia I L387 (23 juin) relatif au Centre des sérum et Vaccins tel qu'il a été complété notamment par le décret Royal n°687-67 du 26 Châabane 1387 (29 Novembre 1967) concernant l’Institut Pasteur du Maroc ;

Vu la décision fixant l’organisation de l’Institut Pasteur du Maroc en date du 22 Octobre 2012 ;

Vu la Circulaire du chef du gouvernement n° 7/2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;

Vu la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité du conseil d’Administration du 03 mars 2015 ;

Vu le statut du personnel de l’Institut Pasteur du Maroc.

DECIDE

Article Premier :

Le Directeur de l’Institut Pasteur du Maroc lance un appel à candidature pour pourvoir le poste de : **Chef de Division Achat et Moyens Généraux.**

Article 02 :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine;
- Personnel titulaire classé au moins dans le grade d’administrateur de 2^{ème}/3^{ème} grade ou ingénieur d’état, ou dans un des grades ayant un arrangement indiciaire assimilé ;
- Détenir un diplôme donnant accès au grade d’administrateur 3^{ème} grade ou grade assimilé ;
- avoir une ancienneté d’au moins de 2 ans chef de service ;
- Avoir, au moins, une expérience professionnelle d’au moins (05) ans dans le domaine d’achat publice ;
- Maîtriser parfaitement les langues Arabe et Française.

Article 03 :

Le titulaire de ce poste a pour missions :

- Elaborer le programme d’achat annuel de l’IPM ;
- Assurer et superviser l’approvisionnement des services de l’IPM ;
- Superviser la gestion du patrimoine immobilier et gestion des stocks de l’institut ;
- Superviser la réalisation du programme prévisionnel des appels d’Offres ;
- Assurer la présidence de la commission des appels d’offres, le cas échéant ;
- Superviser la liquidation des dépenses engagées par l’IPM ;

- Veiller au respect de la réglementation régissant la passation des commandes de l'IPM (de l'engagement à la liquidation) et des procédures internes mises en place à cet effet ;
- Identifier et développer des relations avec des fournisseurs fiables et performants ;
- Gérer une équipe d'acheteurs et de collaborateurs pour assurer l'efficacité des opérations d'achat.

Article 04 :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Demande de candidature motivée avec l'avis du Chef hiérarchique adressée au Directeur de l'IPM ;
- Le curriculum vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Les documents justifiant la situation administrative de l'intéressé.

Article 05 :

Une commission de sélection et évaluation sera désignée pour effectuer des entretiens avec les candidats remplissant les conditions sus mentionnées. L'épreuve de l'entretien consiste en un exposé de 20mn fait par le candidat sur le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste de la Division Achat et Moyens Généraux de l'IPM. Cet exposé donne lieu à un entretien avec les membres de la commission de sélection. La commission évalue les capacités du candidat à assurer les missions dévolues au poste.

Article 06 :

Les dossiers de candidature dûment constitués sous pli fermé doivent être déposés, en cinq (04) exemplaires, plus une copie sous format électronique au bureau d'ordre de l'institut Pasteur du Maroc (1, Place Louis Pasteur 20360 Casablanca), au plus tard le **20 Février 2026** à 16H30



Pr. MAAROUFI Abderrahmane
Directeur de l'Institut
Pasteur du Maroc